

Mon parcours de formation Permis B, AAC et Boîte automatique

Plusieurs filières possibles

	Apprentissage Anticipé de la conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B78 : boîte automatique
A partir de :	15 ANS	18 ANS	17 ANS	17 ANS
Formation pratique minimum	20 HEURES	20 HEURES	20 HEURES	13 HEURES
Durée du permis probatoire	2 ANS	3 ANS	3 ANS	3 ANS

AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

Définition

Le permis B permet la conduite de :

- Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises.
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise la conduite des mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est ≤ à 750kg.
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est ≤ à 3,5 tonnes.

Conditions requises :

- Avoir minimum 18 ans – Être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR.
- Durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire).

Programme :

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Une formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet.

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.

AUTO ECOLE PERMIS VANVES

16 AVENUE JACQUES JEZEQUEL - 92170 VANVES

Tél : 01 46 44 39 66 - Courriel : permis.vanves@gmail.com

Numéro de Siret : 984 160 424 000 11 - Numéro d'activité : 11922807692

Numéro TVA intra : FR 37 984160424 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 24 092 0015 0

- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Une formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

■ Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	■ Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. ■ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. ■ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. ■ Démarrer et s'arrêter. ■ Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. ■ Utiliser la boîte de vitesse. ■ Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. ■ Regarder autour de soi et avertir. ■ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
■ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	■ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. ■ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. ■ Adapter allure aux situations. ■ Tourner à droite et à gauche en agglomération. ■ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. ■ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. ■ S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
■ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	■ Evaluer et maintenir les distances de sécurité. ■ Croiser, dépasser, être dépassé. ■ Passer des virages et conduire en déclivité. ■ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. ■ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. ■ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. ■ Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. ■ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. ■ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts....
■ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	■ Suivre un itinéraire de manière autonome. ■ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. ■ Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. ■ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. ■ Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...) ■ Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. ■ Pratiquer l'écoconduite.

LES EPREUVES DU PERMIS

Epreuve théorique générale : le code *	■ 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code. ■ Valable 5 ans ou 5 épreuves.
Epreuve pratique	■ 32 minutes. ■ Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. ■ Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. ■ Une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.

*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

AUTO ECOLE PERMIS VANVES

16 AVENUE JACQUES JEZEQUEL - 92170 VANVES

Tél : 01 46 44 39 66 - Courriel : permis.vanves@gmail.com

Numéro de Siret : 984 160 424 000 11 - Numéro d'activité : 11922807692

Numéro TVA intra : FR 37 984160424 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 24 092 0015 0

Ref Info21

Mise à jour le 02/01/2025